

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/04/2008 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.2475	8.4645
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.5095	8.7335
2/3. Fendage	8.6090	8.8355
4. Brossage à la main	8.6090	8.8355
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.6090	8.8355
6a. Brossage à la carde mécanique	7.8670	8.0740
7. Mouillage des peaux brutes	8.5095	8.7335
8. Dégalage à la main	8.6090	8.8355
9. Dégalage à la main + autres travaux	8.7200	8.9495
10. Dégalage à la machine	8.6460	8.8735
11. Cardage	8.7200	8.9495
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	8.7200	8.9495
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.6090	8.8355
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.6090	8.8355

16. Ebarbage	7.8570	8.0640
17. Ejarrage à la machine	7.8570	8.0640
18/19. Ejarrage à la machine	8.7200	8.9495
20. Secrétage	9.3865	9.6335
21. Secrétage têtes et autres morceaux	8.9090	9.1435
22. Secrétage à la machine	9.3865	9.6335
23. Mouillage des peaux secrétées	8.5105	8.7345
24. Brossage des peaux secrétées	7.8570	8.0635
25. Coupage	8.0625	8.2745
26. Chiquettage	7.7785	7.9830
27. Epluchage	7.7785	7.9830
28. Montage	7.8570	8.0635
29. Paquetage	8.0625	8.2745
30. Triage	7.7785	7.9830
31. Soufflage	7.7785	7.9830
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.1270	9.3670
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.3750	9.6215
34. Contremaître	8.8980	9.1320